

EXTRAIT DE DELIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

*Date de Convocation : 14/03/2025

*Date d'Affichage : 14/03/2025

*Conseillers en exercice : 23

*PRÉSENTS : 15

*VOTANTS : 20

L'an deux mille vingt-cinq, le 20 mars à 20 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur BRUN Thierry, Maire

Étaient présents : Monsieur Thierry BRUN, Maire

Madame Florence VILLE-VALLEE, Monsieur Bernard GLENAT, Madame Isabelle CORNELOUP, Monsieur Mohammed NIFA, Madame Claudine BARRIE Monsieur Michel PLAIGNAUD Adjoints, Monsieur Hervé BERTRAND, Monsieur Claude COLLINEAU, Madame Nadine DAGUENET, Monsieur Fodié DIARRA, Madame Sophie Rima GHADBAN, Monsieur Jean-Bernard LASMARRIGUES, Madame Monique MORNACCO, REVEILLERE, Monsieur Thierry ROUSSELET.

Étaient absents excusés :

Madame Sophie Rima GHADBAN pouvoir à Monsieur Bernard GLENAT,
Madame Murielle FANOUILLE, pouvoir à Monsieur Thierry BRUN,
Monsieur David DUMEUNIER pouvoir à Madame Isabelle CORNELOUP,
Monsieur Olivier SCARSETTO pouvoir à Madame Florence VILLE-VALLEE ,
Madame Isabelle LACOUR pouvoir à Madame Nadine DAGUENET,
Madame Emilie POUJOL, Monsieur Fabien BOSC, Monsieur Thierry LACOUR.

Madame Florence VILLE-VALLEE a été désignée Secrétaire de séance.

DEL 16 : TARIFICATION ESPACE ADOS (Annule et remplace toutes les délibérations antérieures)

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et de Monsieur Michel PLAIGNAUD, Maire Adjoint délégué l'Enfance et Education,

La proposition d'augmentation faite concernant les tarifs est une augmentation moyenne pondérée d'environ 2 %.

Considérant l'avis favorable à l'unanimité de la commission Enfance et Education du mardi 11 Mars et l'avis favorable à l'unanimité de la commission des finances du jeudi 13 Mars et l'avis favorable à l'unanimité sur le surplus de 2.50 € les jours de sortie en raison des coûts de transport. Prix d'un ticket train métro.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

FIXE les tarifs suivants pour l'Espace Ados à compter du 1^{er} septembre 2025 .

o Evolution Tarification Espace Ados

QUOTIENT FAMILIAL	Mercredis Après-midi 13h – 18h30	Vacances Matin 10h – 13h	Vacances Après-midi 13h – 18h30	Vacances 10h–18h30 Sans repas	Vacances 10h-18h Sans repas Avec Sortie	Augmt° en %	k
						2	
Inférieur à 978€ (Tranche A)	5,62€	2,81 €	5,62 €	8,43 €		2024/2025	
	5,73 €	2,87 €	5,73 €	8,60 €	11,10 €	2025/2026	2 %
Entre 979€ et 1951€ (tranche B)	8,67 €	4,34 €	8,67 €	13,01 €		2024/2025	
	8,84 €	4,43 €	8,84 €	13,27 €	15,77 €	2025/2026	2 %
Supérieur à 1952€ (Tranche C)	11,72 €	5,86 €	11,72 €	16,28 €		2024/2025	
	11,95 €	5,98 €	11,95 €	16,61 €	19,11 €	2025/2026	2 %
Hors commune	15,30 €	7,65 €	15,30 €	22,95 €		2024/2025	
	15,61 €	7,80 €	15,61 €	23,41 €	25,91 €	2025/2026	2%

DONNE tous pouvoirs au Maire pour l'exécution de la présente délibération.

Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte dès sa transmission en Sous-Prefecture le

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le T.A de Cergy Pontoise dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou notification

Fait à Margency, le 21/03/2025

Le Maire,

